

## REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DE SOPHROLOGUE

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc n°1 : Définition de l'objectif, du cadre de l'accompagnement sophrologique et élaboration d'un programme d'accompagnement sophrologique personnalisé.</b>			
<b>A.1.1</b> Définition de l'objectif de l'accompagnement sophrologique.  <i>Le sophrologue :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueille la demande du client ;</li> <li>• Questionne, écoute et observe le client ;</li> <li>• Reformule synthétiquement la demande du client conformément à ses propos.</li> </ul>	<b>C.1.1</b> Analyser la demande du client dans le but de valider sa conformité avec le champ de compétence de la sophrologie et du sophrologue.	<b>M.1.1 Mise en situation professionnelle reconstituée :</b>  Dans le cadre d'un jeu de rôle avec un membre du jury, le candidat réalise un entretien avec un client portant sur la définition de son objectif et du cadre de l'accompagnement sophrologique pouvant être proposé selon sa demande.  Le scénario du jeu de rôle prévoit toutes les informations dont le candidat a besoin pour définir les besoins et l'objectif de son client, ainsi que les termes du contrat.	<b>E.1.1</b> L'analyse de la demande est réalisée en tenant compte des limites de la sophrologie, des limites du métier de sophrologue et de sa déontologie.
	<b>C.1.2</b> Mener un entretien spécifique et structuré de manière à collecter les informations nécessaires à la construction du programme d'accompagnement sophrologique personnalisé.		<b>E.1.2</b> Le recueil des informations est réalisé en adéquation avec le motif de la consultation du client et dans le respect de la confidentialité.
	<b>C.1.3</b> Définir un objectif d'accompagnement sophrologique en vue d'explicitier sa finalité au client et renforcer son implication.		<b>E.1.3</b> La définition de l'objectif d'accompagnement sophrologique est en corrélation avec la demande du client et la demande de son acceptation est réalisée.
<b>A.1.2</b> Définition du contrat encadrant l'accompagnement sophrologique.  <i>Le sophrologue :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définit les conditions de réalisation de l'accompagnement sophrologique ;</li> <li>• Propose un calendrier de séances ;</li> <li>• Etablit un prix par séance.</li> </ul>	<b>C.1.4</b> Établir un contrat d'accompagnement sophrologique afin de définir le cadre des séances et obtenir l'adhésion du client à cet accompagnement.		<b>E.1.4</b> Les termes du contrat de l'accompagnement sophrologique sont expliqués au client et la demande de son acceptation est réalisée.

<p><b>A.1.3.</b> Conception d'un programme d'accompagnement sophrologique personnalisé à chaque client.</p> <p><i>Le sophrologue conçoit un programme progressif de séances personnalisées.</i></p>	<p><b>C.1.5</b> Concevoir un programme d'accompagnement sophrologique adapté aux besoins et capacités du client afin d'assurer une progression personnalisée du client vers son objectif.</p>	<p><b>M.1.2</b> Mise en situation professionnelle réelle (hors établissement) :</p> <p>Dans le cadre d'un stage, le candidat réalise deux accompagnements sophrologiques avec deux personnes volontaires. A l'issue de ces accompagnements, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédige un rapport de stage exposant la conception des deux programmes d'accompagnement sophrologique personnalisés.</li> <li>• Soutient oralement son rapport de stage devant le jury en argumentant ses choix concernant l'élaboration des parcours d'accompagnements sophrologiques qu'il a conçus.</li> </ul>	<p><b>E.1.5</b> La chronologie des parcours d'accompagnement proposés est adaptée aux besoins et aux priorités définis par le client, ainsi qu'à son objectif.</p>
---	---	---	--

Bloc n°2 : Animation de séances de sophrologie et adaptation du programme d'accompagnement sophrologique personnalisé.			
<p><b>A.2.1</b> Animation des exercices de sophrologie.</p> <p><i>Le sophrologue :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente au client les exercices qui seront réalisés pendant la séance ;</li> <li>• Assure l'animation des exercices.</li> <li>• Évalue les résultats des exercices de sophrologie lors d'un échange avec le client, après la réalisation des exercices.</li> </ul>	<p><b>C.2.1</b> Présenter au client les différents types d'exercices de sophrologie (relaxation dynamique et sophronisation) proposés durant la séance, leurs intentions et leurs consignes, adaptées à ses capacités, afin qu'il comprenne les améliorations apportées par chacun d'eux.</p>	<p><b>M.2.1</b> Mise en situation professionnelle reconstituée : Dans le cadre d'un jeu de rôle avec un membre du jury, le candidat anime un exercice de sophrologie à un client :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En lui exposant l'intention et les consignes de l'exercice ;</li> <li>• En le guidant dans la réalisation des consignes ;</li> <li>• En collectant l'expression de ses ressentis après la réalisation de l'exercice de sophrologie.</li> </ul>	<p><b>E.2.1</b> Les exercices proposés dans la séance et leurs intentions sont expliqués au client et les consignes sont adaptées à ses capacités physiques.</p>
	<p><b>C.2.2</b> Animer des exercices de sophrologie (relaxation dynamique et sophronisation) pour favoriser le relâchement physique et mental du client et lui faire percevoir des ressentis positifs.</p>		<p><b>E.2.2</b> L'animation des exercices de sophrologie est réalisée selon les consignes établies dans la méthode et en respectant les adaptations demandées par le client (intensité, ampleur et rythme des mouvements ou suggestions verbales).</p>
	<p><b>C.2.3</b> Collecter de façon neutre et factuelle l'expression des ressentis du client après la réalisation des exercices de sophrologie, de manière à favoriser ses prises de conscience et à évaluer l'impact des exercices de sophrologie sur lui.</p>		<p><b>E.2.3</b> Le recueil des ressentis du client est réalisé en adéquation avec les effets attendus des exercices et sans que le client soit influencé, ni ses propos interprétés.</p>
<p><b>A.2.2</b> Définition personnalisée d'un programme d'entraînement sophrologique personnel.</p> <p><i>Le sophrologue détermine les exercices à refaire et les conditions permettant la réalisation de cet entraînement.</i></p>	<p><b>C.2.4</b> Déterminer les exercices de sophrologie et leurs conditions de réalisation, que le client peut refaire seul chez lui jusqu'à la prochaine séance, dans le but de consolider les bienfaits de la séance et développer son autonomie dans la pratique de ces exercices.</p>	<p><b>M.2.2</b> Dans le cadre d'une étude de cas, le candidat rédige un programme personnalisé d'entraînement personnel et argumente ses choix.</p>	<p><b>E.2.4</b> Le choix des exercices et leurs conditions de réalisation sont en adéquation avec les besoins du client décrits dans l'étude de cas, ses ressentis exprimés et ses disponibilités.</p>

<p><b>A.2.3</b> Adaptation du programme d'accompagnement sophrologique à l'évolution du client.</p> <p><i>Le sophrologue adapte la progression du programme d'accompagnement aux prises de conscience du client et à ses capacités.</i></p>	<p><b>C.2.5</b> Adapter le programme d'accompagnement sophrologique (intentions de séances et consignes des exercices de sophrologie) afin qu'il corresponde en permanence aux résultats attendus par le client et à ses capacités.</p>	<p><b>M.2.3</b> Dans le cadre d'une étude de cas, le candidat définit et argumente par écrit les adaptations à réaliser au programme d'accompagnement sophrologique personnalisé.</p>	<p><b>E.2.5</b> Les adaptations du programme d'accompagnement (intentions de séances et consignes des exercices de sophrologie) sont en adéquation avec les contraintes et besoins du client décrits dans l'étude cas.</p>
<p><b>Bloc n°3 : Création, gestion et développement d'une activité professionnelle de sophrologue.</b></p>			
<p><b>A.3.1</b> Création d'une activité professionnelle de sophrologue.</p> <p><i>Le sophrologue :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalise une étude de marché ;</li> <li>• Choisit un statut juridique ;</li> <li>• Assure les démarches administratives liées à la création de son activité professionnelle.</li> </ul>	<p><b>C.3.1</b> Créer son activité professionnelle pour exercer le métier de sophrologue en respectant la législation en vigueur et en réalisant l'ensemble des études et démarches nécessaires.</p>	<p><b>M.3.1</b> Dans le cadre d'une étude de cas, le candidat rédige une étude de marché.</p>	<p><b>E.3.1</b> L'étude de marché démontre la faisabilité et la viabilité du projet d'activité selon les critères décrits dans l'étude cas.</p>
<p><b>A.3.2</b> Gestion administrative et financière d'une activité professionnelle de sophrologue.</p> <p><i>Le sophrologue :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définit le budget de fonctionnement de son activité professionnelle ;</li> <li>• Assure la comptabilité de son activité professionnelle.</li> </ul>	<p><b>C.3.2</b> Superviser et suivre la gestion administrative et financière de son activité en élaborant les prévisions de produits, de charges et d'investissement pour garantir la stabilité financière de son cabinet.</p>	<p><b>M.3.2</b> Dans le cadre d'une étude de cas, le candidat rédige un bilan prévisionnel d'activité et un plan de trésorerie.</p>	<p><b>E.3.2</b> Les charges et produits du bilan prévisionnel et du plan de trésorerie sont en adéquation avec l'activité décrite dans l'étude de cas.</p>

<p><b>A.3.3</b> Gestion et développement commercial d'une activité professionnelle de sophrologue.</p> <p><i>Le sophrologue :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définit des objectifs commerciaux ;</li> <li>• Organise la communication de son offre commerciale ;</li> <li>• Assure la gestion de sa clientèle ;</li> <li>• Suit la qualité des prestations réalisées.</li> </ul>	<p><b>C.3.3</b> Analyser l'environnement, la concurrence et définir une stratégie commerciale en développant des produits et services attractifs, avec des méthodes de communication appropriés (plaquette commerciale, site Internet, e-mailing, etc.) afin d'attirer la clientèle et la fidéliser.</p>	<p><b>M.3.3</b> Dans le cadre d'une étude de cas, le candidat rédige un plan d'actions marketing et de communication.</p>	<p><b>E.3.3</b> Le plan d'actions commerciales est en adéquation avec les conditions géographiques, temporelles et économiques décrites dans l'étude de cas.</p>
<p><b>A.3.4</b> Actualisation des savoirs et savoir-faire essentiels à l'activité professionnelle de sophrologue.</p> <p><i>Le sophrologue actualise ses savoirs et savoir-faire.</i></p>	<p><b>C.3.4</b> Réaliser une veille documentaire et participer aux différentes manifestations de la profession pour actualiser les savoirs et les savoir-faire du métier de sophrologue et s'adapter aux évolutions du marché.</p>	<p><b>M.3.4</b> Dans le cadre d'une étude de cas, le candidat rédige un plan d'actions permettant l'actualisation des savoirs et savoir-faire.</p>	<p><b>E.3.4</b> Le plan d'action permet de suivre les évolutions du métier et il est en adéquation avec les éléments décrits dans l'étude de cas.</p>